

**ZAC de Planoise - Cession à la SEDD d'un ancien chemin déclassé**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** La Ville de Besançon a procédé au déclassement d'un ancien chemin au lieudit La Bousserotte, cadastré section EK n° 150, d'une surface de 46 a afin de l'aliéner à la SEDD aménageur de la ZAC de Planoise.

Par ailleurs, dans le cadre de la réalisation de cette zone, la ville doit également céder à la SEDD deux parcelles de terrain sis lieudit Chemin de la Bousserotte, cadastrées section EK n° 11 (12 a 70) et EK n° 18 (10 a 55).

La Ville de Besançon vend globalement à la SEDD une surface totale de terrain de 69 a 25 à 10 F le m<sup>2</sup>, soit un montant de 69 250 F.

Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

La recette de 69 250 F sera imputée au chapitre 922.210/00501.30100.

Le Conseil Municipal est invité :

- à décider l'aliénation à la SEDD des terrains compris dans le périmètre de la ZAC de Planoise aux conditions définies ci-dessus,

- à m'autoriser à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.